



**Monsieur Laurent PRIZÉ**  
**Président du Syrenor**

**Syndicat de Recherches et d'Études**  
**Nord Ouest de Rennes**  
Place JaneBeusnel  
35760 MONTGERMONT  
Tél. 02 99 68 84 11  
Télécopie 02 99 68 84 35

**N/Réf :** LP/RS/CJ/MN

**Objet :** Ecole de Musique et de Danse

Information relative à la facturation de l'activité artistique.

Montgermont, le 10 décembre 2020

Bonjour Madame, Monsieur,  
cher élève, cher parent d'élève,

La crise sanitaire qui est apparue au printemps dernier dans notre pays et dans le monde semble malheureusement s'être installée durablement... Cette situation a bousculé les organisations en place et elle a demandé à chacun de s'adapter notamment par la mise en œuvre de protocoles sanitaires rigoureux pour protéger la population.

En tant qu'élève ou parent d'élève de notre école de Musique et de Danse, vous avez constaté que malgré les difficultés rencontrées et la situation inédite, nous avons tenté de conserver un lien entre les élèves et les professeurs de l'école durant le confinement du printemps.

A cette nouvelle rentrée scolaire, vous vous êtes réinscrit à notre école de Musique et de Danse ce dont nous vous remercions. La culture se concrétise par les apports, technique et humain de l'enseignant et de l'ensemble de l'équipe pédagogique mais également des élèves, sous diverses formes d'échanges qui assurent la continuité et la progression dans votre cursus.

A l'annonce du reconfinement le 30 octobre 2020 et à l'instar de l'expérience du printemps dernier, nous nous sommes fixés comme objectifs la mise en place :

- D'un lien hebdomadaire entre l'enseignant et son élève pour les cours d'instrument,
- D'outils pédagogiques adaptés aux élèves et aux enseignants pour les cours collectifs en Musique et en Danse.

Dès le lundi 02 novembre 2020 au matin, nous avons organisé 3 visioconférences avec les enseignants, selon leur discipline, Madame Marion Nicole, Directrice de l'Ecole de Musique et de Danse, Monsieur Gilles Gastou, Coordinateur pédagogique et Madame Christine Jacquette, Directrice Générale des Services du Syrenor afin de formaliser un suivi pédagogique à distance et un accompagnement des enseignants. Nous avons renouvelé ces visioconférences le lundi matin tous les 15 jours, ce qui nous a permis d'échanger, d'améliorer et d'harmoniser les outils utilisés et ainsi de garder ce lien précieux entre vous et l'école.

Cette période a mobilisé l'équipe de professionnels à laquelle s'applique le statut de la Fonction Publique Territoriale : concrètement, le Syrenor, syndicat intercommunal du secteur Nord-Ouest de Rennes Métropole et établissement public, a l'obligation de rémunérer l'ensemble de ses agents sur la totalité de l'année 2020 et il ne peut pas bénéficier d'allègement de charges ou de subvention relative à la crise sanitaire. Pour information, la masse salariale annuelle représente 88 % du budget annuel.

La répartition financière des trois recettes principales de l'Ecole de Musique et de Danse est la suivante :

- 31 % par les familles,
- 56 % par les communes,
- 10 % par le Département d'Ille et Vilaine.

Après cette analyse, nous comptons sur votre compréhension et nous vous informons que nous sommes dans l'obligation de vous adresser en cette fin d'année 2020 les facturations relatives au paiement mensuel (le 1/8<sup>e</sup> et le 2/8<sup>e</sup>) ou le paiement trimestriel (soit le premier tiers) selon votre choix lors de votre inscription au mois de septembre 2020.

Après étude par les Maires au dernier Bureau Syndical du mercredi 02 décembre 2020, nous avons décidé de suspendre la facturation concernant uniquement les cours de la chorale adultes compte tenu de la vulnérabilité de la durabilité de l'interruption (au minimum le 20 janvier) et de l'impossibilité pour ces personnes inscrites à suivre à distance leur activité artistique.

Nous souhaitons reprendre les cours en présentiel, dans les salles mises à disposition gracieusement par les communes, dès que possible, et dans le respect des protocoles sanitaires. Nous vous tiendrons informé dans les meilleurs délais et nous restons à votre disposition si nécessaire.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, cher élève, cher parent d'élève, l'expression de nos salutations distinguées.

**M. Robert SURCOUF,**  
Vice-président de l'Ecole de Musique et de Danse

**M. Laurent PRIZÉ,**  
Président du Syrenor.

